

Règlement - Fonctionnement



ACM 10 / 17 ans

LA PASSERELLE

(10-13 ans)

LE CENTRE ADOS

(13-17 ans)



CENTRE SOCIAL

8 rue du 14 juillet - 69220 Belleville

☎ 04.74.06.49.80 - jeunesse@csbelleville.com

I. FONCTIONNEMENT

L'Accueil Collectif de Mineurs les jeunes âgés de **10 à 17 ans**, habitants les communes de Belleville-en-Beaujolais et Taponas.

Il se veut ouvert à tous, sans distinction sociale, culturelle ou ethnique.

Son but éducatif est de proposer aux jeunes des animations de loisirs diverses et ludiques, adaptées à leur âge, afin de les accompagner au mieux dans la construction de leur personne, à devenir des adultes responsables et respectueux des valeurs morales.

Il est organisé par le comité d'animation du Centre social de Belleville et agréé par la DDETSPP (Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations).

L'encadrement est assuré par une équipe pédagogique qualifiée qui répond aux objectifs éducatifs du projet social, du projet familles et du projet jeunes de l'association.

LIEU PÔLE CENTRE ADOS 13-17 ans

Le centre ados est situé au 40-42, rue du 14 juillet à Belleville. Deux salles d'activités, en rez-de-chaussée d'un immeuble permettent de recevoir les jeunes.

Il se trouve à environ un kilomètre du Centre social, en direction des infrastructures Collège, Gymnase, Piscine de la commune.

Ce local est mis à disposition par la ville de Belleville. Autre que le centre social, d'autres associations bellevilloises l'utilisent au cours de l'année. Il nous est réservé à chaque période de vacances scolaires.

Pour nous contacter : 04 74 06 49 80

LIEU PÔLE PASSERELLE 10-13 ans

La passerelle est située à la salle Marc Julien - place Morillon à Belleville (à côté de la mairie et du parc Popy).

Comme le pôle centre ados il se trouve à un peu plus d'1km du centre social et est mis à disposition par la commune de Belleville. D'autres associations ou particuliers sont amenés à utiliser les locaux après l'accueil.

Pour nous contacter : 04 74 06 49 82

HORAIRES D'ACCUEIL

- Du centre ados :

Ils sont variables et conditionnés par le programme d'activités sur lequel sont précisés les horaires de départ et de retour des groupes.

En règle générale, l'ouverture de l'accueil au local jeunes est à 13h00 et fermeture à 18h00. Arrivée entre 13h et 14h et départ à partir de 17h.

- De la Passerelle :

Accueil le matin entre 8h00 et 9h00 et départ des jeunes entre 17h00 et 18h00.

FORMULES D'ACCUEIL

En demi-journée : matin et/ou après-midi

En journée : le repas du midi n'est pas fourni ainsi que le goûter et doit être prévu par les parents.

TARIFS

TARIFS PASSERELLE 2023

(Supplément possible en fonction de l'activité)

Quotient familial	Journée avec repas fourni par les parents	½ journée sans repas
T1 : inférieur à 300	3.16 €	1.59 €
T2 : 301 à 500	3.50 €	1.74 €
T3 : 501 à 620	4.26 €	2.13 €
T4 : 621 à 720	4.81 €	2.40 €
T5 : 721 à 820	5.13 €	2.55 €
T6 : 821 à 920	5.46 €	2.74 €
T7 : 921 à 1050	6 €	3.01 €
T8 : 1051 à 1200	7.10 €	3.55 €
T9 : 1201 à 1400	8.20 €	4.10 €
T10 : 1401 à 1600	9.29 €	4.65 €
T11 : 1601 à 9999	10.37 €	5.19 €

TARIFS CENTRE ADOS 2023

(Supplément possible en fonction de l'activité)

Quotient familial	Sortie en journée	½ journée avec activité	Forfait semaine vacances (pour toutes les animations jeux au local)
T1 : inférieur à 300	3.16 €	1.59 €	1.31 €
T2 : 301 à 500	3.50 €	1.74 €	1.53 €
T3 : 501 à 620	4.26 €	2.13 €	1.74 €
T4 : 621 à 720	4.81 €	2.40 €	2.06 €
T5 : 721 à 820	5.13 €	2.55 €	2.40 €
T6 : 821 à 920	5.46 €	2.74 €	2.61 €
T7 : 921 à 1050	6 €	3.01 €	2.85 €
T8 : 1051 à 1200	7.10 €	3.55 €	3.16 €
T9 : 1201 à 1400	8.20 €	4.10 €	3.50 €
T10 : 1401 à 1600	9.29 €	4.65 €	3.71 €
T11 : 1601 à 9999	10.37 €	5.19 €	4.15 €

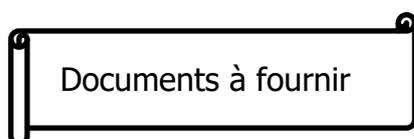
II. INSCRIPTIONS

- De la passerelle et du centre ados :

Les dates d'inscriptions sont définies à l'avance et communiquées aux familles un mois avant le démarrage de la période vacances.

NB : Les inscriptions Passerelle se font au même moment que celui des 1000 pattes (ACM enfant 3-10 ans).

Afin d'éviter au jeune d'être dans la consommation d'activités « sorties », nous insistons sur le fait que le jeune participe aussi à d'autres temps d'accueils proposés. Ceci permet à tous de se connaître, de connaître le fonctionnement et de partager d'autres temps d'animation.



Un dossier d'inscription devra être rempli par la famille pour toute participation aux animations. Les pièces à fournir sont les suivantes :

- Justificatif de domicile
- Fiche de renseignements enfant
- Fiche sanitaire à remplir
- Photocopie des vaccins à jour (ou amener le carnet de vaccinations)
- Numéro d'allocataire CAF ou MSA permettant de définir la tranche tarifaire de la famille (T1, T2, T3 ou T4)

Tout changement de situation familiale, d'adresse ou de téléphone doit nous être signalé.



La carte d'adhésion annuelle (valable du 1^{er} janvier au 31 décembre en cours) est à régler lors de l'inscription à hauteur de 8.50 €. Elle est familiale, une seule carte par famille, et peut être prise dans un autre secteur d'activités du Centre social.

Possibilité de régler :

- en espèces,
- chèques,
- ANCV,
- CESU,
- aides des comités d'entreprises

Le paiement doit se faire avant le démarrage du séjour.

Règles de participations aux animations

Le programme d'activités est élaboré, réfléchi par l'équipe d'animation. Il part des envies, des idées des jeunes. Il est en lien avec le projet pédagogique de l'accueil de loisirs.

Pour le bon déroulement des animations, il est demandé aux familles et aux jeunes de respecter les conditions suivantes :

- prévenir en cas d'absence,
- respecter les autres, les locaux, le matériel, les lieux d'activités et le personnel encadrant
- appliquer les consignes de sécurité à pied, en vélo, en minibus, en car.

III. ABSENCE - ANNULATION - REMBOURSEMENT

En cas d'absence, il est indispensable de prévenir la directrice de l'accueil de loisirs.

Seules les absences justifiées seront remboursées sur présentation d'un certificat (médical ou autre).

Les dates d'annulation et/ou de modification sont communiquées lors des inscriptions.

IV. RESPONSABILITES

De l'équipe pédagogique :

- Les animateurs sont responsables du jeune pendant la durée des animations,
- En cas de non-respect du cadre (dégradation, vol, usage de produits illicites...) et des valeurs morales (propos racistes, insultes, bagarres,...) l'équipe d'animation se réserve le droit d'exclure le jeune définitivement ou temporairement de l'accueil de loisirs en fonction du degré de la faute ; les parents seront avertis avant que le jeune ne quitte les lieux.

Du jeune :

- Il est sous la responsabilité de ses parents lors de ses déplacements autres que ceux encadrés par les animateurs pendant les temps d'animation,
- Il doit être préalablement inscrit pour pouvoir accéder aux activités,
- Il doit avertir l'équipe en cas de problème, de conflit ou d'annulation d'activités,
- Il est responsable de ses objets personnels (téléphone portable, argent, etc.)

Des parents :

- Fournir les documents nécessaires pour l'inscription de leur enfant,
- Prendre connaissance du règlement de fonctionnement de l'accueil,
- En cas de dégradation volontaire de toute nature (locaux, matériels...) de leur jeune, les réparations ou le remplacement d'objets seront facturés à la famille,
- Avertir l'équipe d'animation en cas d'absence de leur jeune,
- À tout moment, ils peuvent rencontrer les animateurs et/ou la directrice de l'accueil.

De l'association :

- Elle met en œuvre les moyens nécessaires pour que l'accueil de loisirs réponde au mieux au besoin des jeunes,
- En cas d'accident survenu dans le cadre du transport ou des animations organisées par l'accueil de loisirs, l'association a souscrit à une assurance de responsabilité civile.

